

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20250627-lmc145009A-BF-1-1

Date de télétransmission : 1 juillet 2025

Date de réception : 1 juillet 2025

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 27 JUIN 2025

DELIBERATION N° 2

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL ET
AFFECTATION DU RÉSULTAT**

⌘⌘⌘⌘

La séance s'est ouverte à 09h15 le 27 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Charles Ange GINESY.

Présents : Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Charles Ange GINESY, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Pascale GUIT NICOL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra MARTIN, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Martine OUAKNINE, Mme Michèle PAGANIN, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

Excusé(s) : Mme Michèle OLIVIER.

Pouvoir(s) : Mme Marie BENASSAYAG à M. Michel ROSSI, M. Jean-Jacques CARLIN à Mme Martine OUAKNINE, M. Jacques GENTE à Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Gérald LOMBARDO à Mme Vanessa LELLOUCHE, M.

Kévin LUCIANO à Mme Françoise THOMEL, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO à Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Joseph SEGURA à Mme Caroline MIGLIORE, M. Philippe SOUSSI à M. Franck MARTIN.

Absent(s) : M. David LISNARD, M. Jérôme VIAUD.

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu les articles L 3312-5, L 3312-6 et R 3312-8 à R 3312-10 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant le compte administratif du Département pour l'exercice 2024 qui permet de constater le niveau d'exécution du budget voté par l'assemblée départementale, d'arrêter les résultats de l'exercice, d'affecter le résultat et d'examiner l'évolution de la structure budgétaire de la collectivité ;

Après avoir recueilli l'avis favorable de la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

1°) d'arrêter le compte administratif pour l'exercice 2024, dont le document est joint en annexe, tel que détaillé ci-après :

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	344 760 674,24	26 963 356,35	371 724 030,59	309 924 016,56	111 404 969,66	421 328 986,22
FONCTIONNEMENT	1 296 117 842,79	93 519 634,60	1 389 637 477,39	1 485 169 424,49	9 078 021,29	1 494 247 445,78
TOTAL	1 640 878 517,03	120 482 990,95	1 761 361 507,98	1 795 093 441,05	120 482 990,95	1 915 576 432,00

2°) de prendre acte des résultats de clôture :

Solde de la section d'investissement 2024 :	49 604 955,63 €
Résultat d'investissement reporté 2023 :	- 168 400 958,71 €
Solde cumulé d'investissement	- 118 796 003,08 €

de la section fonctionnement 2024 :	104 609 968,39 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	24 446 051,70 €
Solde cumulé de fonctionnement	129 056 020,09 €

3°) de prendre acte que :

- le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement 2023 s'élevant à 129 056 020,09 € est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour 118 796 003,08 € en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant s'élève à 10 260 017,01 € et sera affecté en recettes de fonctionnement au compte 002 ;
- les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2025.

Pour(s) : 36

Mme Pierrette ALBERICI, Mme Joëlle ARINI, M. Bernard ASSO, M. Xavier BECK, Mme Marie BENASSAYAG, M. Yannick BERNARD, Mme Gabrielle BINEAU, Mme Alexandra BORCHIO FONTIMP, M. Didier CARRETERO, M. Patrick CESARI, M. Bernard CHAIX, M. Frank CHIKLI, M. Eric CIOTTI, M. Jean-Pierre DERMIT, Mme Christelle D'INTORNI, Mme Céline DUQUESNE, Mme Sabrina FERRAND, Mme Fleur FRISON-ROCHE, Mme Gaëlle FRONTONI, M. Jacques GENTE, Mme Pascale GUIT NICOL, M. David KONOPNICKI, M. Jean-Pierre LAFITTE, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Gérald LOMBARDO, M. Kévin LUCIANO, Mme Alexandra MARTIN, Mme Sophie NASICA, M. Sébastien OLHARAN, Mme Michèle PAGANIN, Mme Carine PAPY, M. Michel ROSSI, Mme Anne SATTONNET, Mme Valérie SERGI, Mme Françoise THOMEL, M. Auguste VEROLA.

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 14

M. Jean-Jacques CARLIN, M. David CLARES, M. Roland CONSTANT, Mme Marie-Louise GOURDON, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, M. Franck MARTIN, Mme Caroline MIGLIORE, Mme Françoise MONIER, Mme Catherine MOREAU, Mme Martine OUAKNINE, M. Mathieu PANCIATICI, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Joseph SEGURA, M. Philippe SOUSSI.

Déport(s) : M. Charles Ange GINESY.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

**Note de présentation brève et synthétique
retraçant les informations financières essentielles
du compte administratif 2024 du Département des Alpes-Maritimes
en application des articles L. 2313-1 et L. 3313-1
du code général des collectivités territoriales**

BUDGET PRINCIPAL :

Le compte administratif 2024 du budget principal s'établit comme suit :

	DEPENSES			RECETTES		
	Réelles et mixtes	Ordre	Total	Réelles et mixtes	Ordre	Total
INVESTISSEMENT	344 760 674,24	26 963 356,35	371 724 030,59	309 924 016,56	111 404 969,66	421 328 986,22
FONCTIONNEMENT	1 296 117 842,79	93 519 634,60	1 389 637 477,39	1 485 169 424,49	9 078 021,29	1 494 247 445,78
TOTAL	1 640 878 517,03	120 482 990,95	1 761 361 507,98	1 795 093 441,05	120 482 990,95	1 915 576 432,00

I. INTRODUCTION

En 2024, l'économie française connaît une légère hausse du PIB de +1,1% par rapport à 2023.

Après une période de forte inflation en 2022 (indice des prix +5,2%) et 2023 (indice des prix +4,9%), l'année 2024 marque un retour progressif à la stabilité des prix en France et une légère reprise économique, avec une croissance du PIB de +1,1%.

Malgré une reprise économique encore fragile et des taux d'intérêt en baisse, le marché immobilier semble avoir atteint son point le plus bas, enregistrant une troisième année consécutive de recul des ventes.

Dans un contexte géopolitique et monétaire restant cependant très instable, le Département des Alpes-Maritimes a subi encore en 2024 un net repli net des produits de DMTO, avec une charge plus importante de ses dépenses de fonctionnement liée principalement aux diverses mesures de revalorisation imposées par l'Etat.

Malgré ces conditions défavorables, le Département a su faire preuve, une fois encore, de résilience, de rigueur dans sa gestion et d'une grande capacité d'adaptation face aux crises.

Ainsi, l'exercice 2024 se distingue par :

- le maintien de marges de manœuvre financières solides,
- la poursuite du désendettement,
- l'absence, une fois encore, de hausse de la fiscalité,
- la préservation d'un niveau élevé d'investissement, notamment dans le cadre de l'achèvement des grands chantiers de reconstruction des vallées durement touchées par les tempêtes Alex et Aline,
- l'amplification des politiques Smart Deal et Green Deal initiées en 2017.

II. DEPENSES

Présentation des dépenses par mission :

	Fonctionnement en M€	Investissement en M€	Total Général
Action Sociale	614,8	5,3	620,1
Fonctionnement de l'administration départementale	409,8	102,6	512,4
Développement des Infrastructures	11,0	63,8	74,8
Aménagement et développement du territoire	135,6	113,7	249,3
Actions éducatives sportives et culturelles	63,0	33,2	96,2
Métropole	60,9	0,0	60,9
Reconstruction des vallées	1,0	26,1	27,1
TOTAL GENERAL	1 296,1	344,8	1 640,9

1. Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 296 M€ en 2024 contre 1 282 M€ en 2023.

Le Département a ainsi poursuivi ses efforts sur les solidarités humaines avec près de 615 M€ et territoriales avec 25,8 M€ ainsi que sur les actions éducatives, culturelles et sportives avec 63 M€. Par rapport à 2022, ce sont ainsi +31,8 M€ consacrés à l'action sociale, +1,5 M€ à la culture et +1,4 M€ au sport et à la jeunesse.

Les politiques GREEN Deal et SMART Deal, initiées en 2017, se sont intensifiées et imprègnent l'ensemble des actions du Département.

Par ailleurs, les effets des décisions gouvernementales sur les revalorisations salariales se sont poursuivis en 2024 ; la politique ressources humaines s'établissant à 213,4 M€.

2. Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 344,8 M€. Hors dette elles s'élèvent à 260,8 M€.

3. L'achèvement des travaux de reconstruction des vallées

Le Département a été au rendez-vous des Maralpins durement touchés par les tempêtes Alex et Aline en achevant l'ensemble des travaux de reconstruction de la vallée de la Roya.

Au total entre 2020 et 2024, les dépenses pour la reconstruction des vallées se sont élevées à 268,8 M€. Au-delà des grands travaux d'infrastructures qui sont désormais achevés avec la reconstruction de 70 km de routes et de 5 ponts dans la vallée Roya, ce sont également 1610 familles qui ont bénéficié d'une aide d'urgence, 330 familles qui ont bénéficié d'une aide au relogement, un plan d'aide qui a bénéficié à près de 900 entreprises et 50 agriculteurs, 16,9 M€ de subventions aux communes et EPCI touchés par les tempêtes et 10,9 M€ versés au SMIAGE pour la prévention des risques d'inondation.

4. Désendettement

Le Département se désendette en 2024 à hauteur de 8,9 M€. L'encours de la dette s'élève à 816 M€ au 31 décembre 2024.

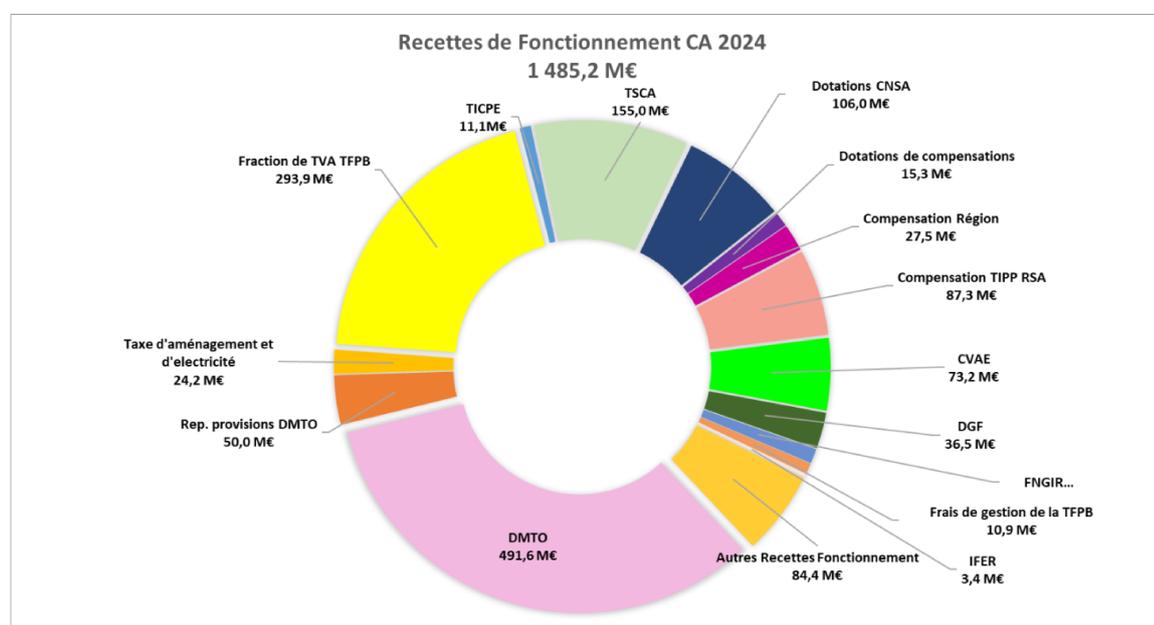
Entre 2021 et 2024, le Département a ainsi diminué son encours de dette de près de 57 M€.

III. RECETTES

En 2024 les recettes globales pour le Département s'élèvent à 1 747 M€ (hors reprise des résultats).

1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent à 1 485,2 M€ soit une baisse de 28,5 M€ par rapport à 2023. Elles se répartissent comme suit :



Les principales recettes réelles du département sont :

- **Impositions directes** : elles s'élèvent à 41,8 M€ contre 41,2 M€ en 2023.

Elles se répartissent comme suit :

- Frais de gestion de la TFPB : 10,9 M€
- IFER : 3,4 M€
- Attribution de compensation CVAE : 27,5 M€
- **Droits de mutation** : 491,6 M€, soit une baisse de 57,9 M€ par rapport à 2023 (549,5 M€)
- **Fraction de TVA** : 367,1 M€ contre 367,4 M€ en 2023
- **Dotations et participations** : sur l'année 2024 elles représentent 189,8 M€ contre 188,9 M€ en 2023, dont principalement :
 - DGF : 36,5 M€

- DCRTP : 15,3 M€
- FNGIR : 14,9 M€
- Compensations Etat perte fiscalité directe locale : 8,4 M€
- Fonds Social Européen : 5,8 M€
- Dotation CNSA : 106 M€

Pour rappel, la DGF s'élevait à 130 M€ en 2013 et s'élève à moins de 37 M€ en 2024.

- **Autres impôts et taxes** : ils atteignent 277,4 M€ en 2024, en baisse de 16,4 M€ par rapport à 2023. Ils comprennent :

- Taxe sur les conventions d'assurance : 155 M€
- TICPE : 11 M€
- Compensation TIPP / RSA : 87,3 M€
- Taxe d'aménagement : 11,7 M€ (22,6 M€ en 2023)
- Taxe sur l'électricité : 12,4 M€

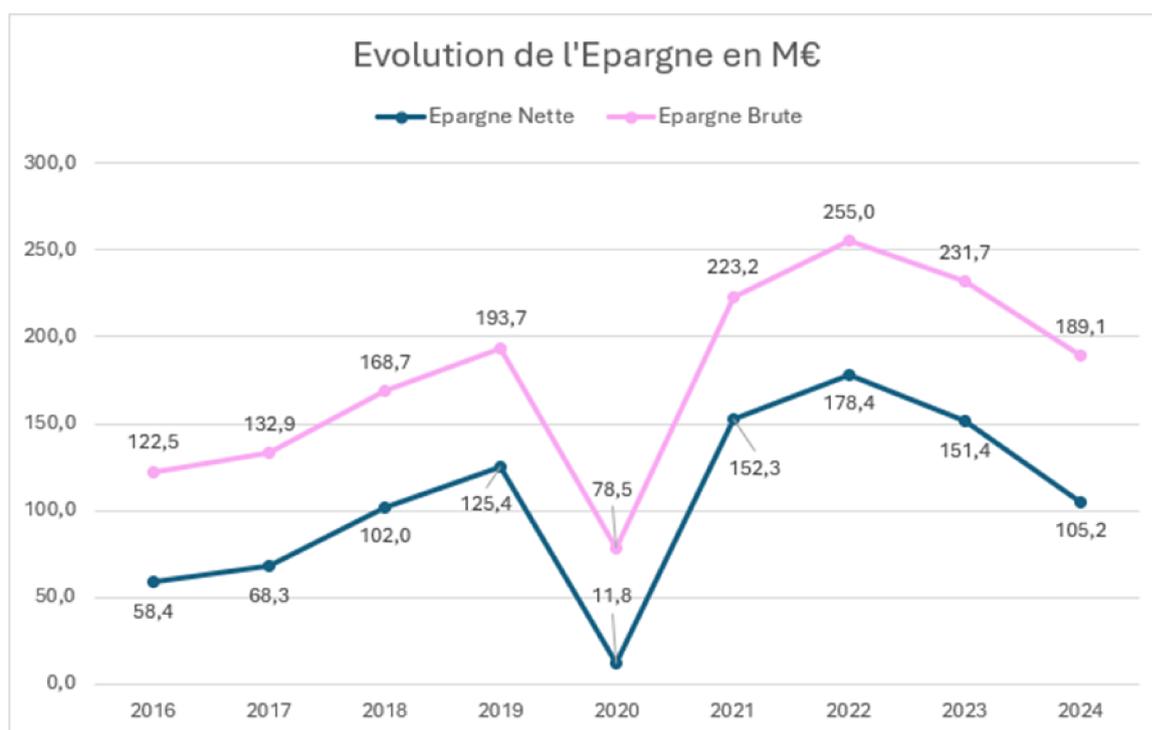
2. Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 141,5 M€ en 2024, hors reprise du résultat.

Le recours à l'emprunt s'élève à 75 M€ contre 60 M€ en 2023.

En dehors de l'emprunt, les recettes d'investissement s'élèvent à 66,5 M€ (soit – 12,1 M€ par rapport à 2023) et sont constituées pour 12,6 M€ de subventions reçues au titre de la reconstruction des vallées ; pour 27,7 M€ du fonds de compensation de la TVA et pour 26,2 M€ de participations de tiers, tels l'État et la Région.

IV. ÉPARGNE



L'épargne brute atteint 189,1 M€ et l'épargne nette 105,2 M€.

La capacité de désendettement du Département, mesurée par le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, est de seulement 4,32 ans à la fin de l'année 2024 ce qui est bien en-deçà du seuil d'alerte de 8 ans fixé par l'Etat pour les départements.

Il faudrait ainsi à la collectivité un peu plus de 4 ans pour se désendetter entièrement si elle consacrait la totalité de son épargne au remboursement de sa dette.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Au titre de l'exercice 2024, les résultats sont les suivants :

Solde de la section d'investissement 2024 :	49 604 955,63 €
Résultat d'investissement reporté 2023 :	- 168 400 958,71 €
Solde cumulé d'investissement	- 118 796 003,08 €

Solde de la section fonctionnement 2024 :	104 609 968,39 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	24 446 051,70 €
Solde cumulé de fonctionnement	129 056 020,09 €

Le résultat consolidé du budget principal en fonctionnement pour l'année 2024, s'élevant à 129 056 020,09 €, est affecté à la couverture du déficit d'investissement pour un montant de 118 796 003,08 €, enregistré en recettes d'investissement au compte 1068. Le solde restant, soit 10 260 017,01 €, est affecté en recettes de fonctionnement au compte 002.

BUDGETS ANNEXES :

I. Laboratoire vétérinaire départemental :

		BP 2024 CREDITS OUVERTS	CA 2024 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	96 720,09 €	60 176,89 €
	RECETTES	96 720,09 €	42 785,52 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1 858 300,00 €	1 590 267,37 €
	RECETTES	1 858 300,00 €	1 761 181,01 €

II. Parking Silo :

		BP 2024 CREDITS OUVERTS	CA 2024 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	475 353,30 €	1 766,48 €
	RECETTES	475 353,30 €	9 045,00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	615 464,89 €	136 587,71 €
	RECETTES	615 464,89 €	136 727,72 €

III. Cinéma Jean-Paul Belmondo :

		BP 2024 CREDITS OUVERTS	CA 2024 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	114 686,10 €	12 229,29 €
	RECETTES	114 686,10 €	30 159,51€
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	699 696,72 €	428 934,86 €
	RECETTES	699 696,72 €	403 520,58 €

IV. Régie des ports de Villefranche-sur-Mer :

		BP 2024 CREDITS OUVERTS	CA 2024 REALISE
INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 969 578,64 €	450 466,39 €
	RECETTES	1 969 578,64 €	495 782,56 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	4 549 196,77 €	2 022 968,89 €
	RECETTES	4 549 196,77 €	3 286 993,28 €